

## En attendant les secours

### Dans l'attente de l'arrivée de la police :

- fermez votre commerce ou bloquez l'accès au public et/ou aux personnels,
- ne touchez pas aux objets que les malfaiteurs peuvent avoir abandonnés (cagoules, douilles, vêtements...),
- évitez de trop vous déplacer sur les lieux de l'infraction pour préserver et ne pas modifier les traces et indices,
- demandez aux témoins de rester sur place ou notez, avec leur accord, leurs coordonnées afin de les communiquer aux forces de l'ordre.

**DÉPOSEZ PLAINTE**

**VOUS SEREZ CONSEILLÉ**

## Les numéros d'appel d'urgence

**17**  
POLICE  
SECOURS

Les numéros d'urgence sont gratuits et fonctionnent 7j/7 - 24h/24

**15**  
SAMU

Depuis n'importe quel téléphone même hors forfait.

**18**  
SAPEURS-  
POMPIERS

Attention, l'utilisation abusive des numéros d'urgence est passible de poursuites judiciaires

**112**  
NUMÉRO D'APPEL  
D'URGENCE  
EUROPÉEN

L'article 222-16 du code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ces appels lorsqu'ils sont réitérés et destinés à nuire.

pli

Obtenez des conseils personnalisés auprès de votre référent ou correspondant sûreté :  
Commissariat de police de La Baule-Escoublac

Place Rhin-et-Danube  
44500 La Baule-Escoublac  
02 52 41 08 45

Adresse e-mail :  
ddsp44-referent-surete@interieur.gouv.fr

## FÊTES DE FIN D'ANNÉE VIGILANCE RENFORCÉE

Nous **AUGMENTONS NOS PATROUILLES** aux abords des commerces et des établissements financiers afin de :

**RASSURER**  
LA POPULATION



**SÉCURISER**  
LES COMMERCES



**DISSUADER**  
LES VOLEURS

Suivez-nous

sur les réseaux sociaux



  
**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## LA PRÉVENTION DES VOLS À MAIN ARMÉE ET CAMBRIOLAGES

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

**POLICE  
NATIONALE**  




## Protégez votre commerce

### ÉQUIPEZ VOS LOCAUX

- Installez des grilles de protection sur les devantures,
- Installez un système d'alarme et/ou de vidéoprotection,
- Renforcez ou blindez les portes d'accès arrière des locaux,
- En lien avec la municipalité, installez éventuellement des obstacles, de type poteaux en béton devant vos vitrines, pour bloquer l'accès à une « voiture-bélier » par exemple.

Si votre matériel est numéroté, relevez ces éléments afin de faciliter les recherches.

La nuit, dans la mesure du possible, ne stationnez pas vos véhicules d'entreprise à l'extérieur, à défaut sécurisez-les (alarme, serrure renforcée sur utilitaire, pas de matériels laissés à l'intérieur...).



### PENSEZ À LA SÉCURITÉ À L'INTÉRIEUR DE VOTRE COMMERCE

- Faites preuve d'une grande prudence concernant l'accès aux parties privatives du magasin où sont déposées vos affaires personnelles (sac à main, téléphone portable...),
- Soyez vigilants envers les personnes qui auraient trop tendance à s'écarter des rayons,
- Informez vos clients des mesures de sécurité et de protection de votre établissement : présence de caméras, coffre à ouverture temporisée...

## Participez à votre propre sécurité

### Formez votre personnel aux mesures de prévention

#### N'AYEZ PAS D'HABITUDES

Changez régulièrement votre comportement (horaires et itinéraires) pour déposer les fonds dans les établissements bancaires. Ne laissez pas votre caisse et vos fonds à la vue du public, répartissez les liquidités sur vous.

#### SOYEZ ATTENTIFS À VOTRE ENVIRONNEMENT

Détectez les allées et venues inhabituelles, les personnes susceptibles de détourner votre attention : en cas de doute, composez le 17 et expliquez la situation. Soyez vigilants aux moments de l'ouverture et de la fermeture de votre établissement : en effet, le malfaiteur abandonne souvent son projet s'il pense avoir été repéré.



## Que faire en cas d'agression ?

Ne vous opposez pas physiquement. Tentez de garder votre calme.

Alcool, produits stupéfiants ou troubles psychiques peuvent rendre totalement imprévisibles les réactions de votre/vos agresseur(s). N'essayez pas d'intervenir.

### Dans tous les cas, votre vie est plus importante que vos biens.

Tentez de mémoriser le signalement du ou des agresseurs : sexe, âge apparent, vêtements, signes distinctifs (tatouage, cicatrice, piercing, tic, manie, bégaiement etc...), corpulence, cheveux..., les objets qu'il a touchés, type d'arme, la direction et les moyens de fuite (véhicule, marque, modèle, n° d'immatriculation, couleur...).

Dès le danger écarté, composez rapidement le 17 ; le temps est primordial pour permettre à la police de quadriller efficacement le secteur. Indiquez clairement l'objet de votre appel, qui vous êtes, votre adresse et les éléments dont vous disposez (s'il y a des blessés, le mode opératoire, le nombre d'auteurs, la direction de fuite) ; ne raccrochez pas, attendez que l'opérateur vous le demande.

